# Syndicat mixte du bassin versant Tarn-amont

République française

Département de l'Aveyron Département du Gard Département de la Lozère

# REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

### DE 2023 022

## Renouvellement de la ligne de trésorerie

Le cinq octobre deux mille vingt-trois, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Mostuéjouls, sous la présidence de Serge VÉDRINES.

<u>Étaient présents</u>: Jean-Michel ARNAL, Christine BEDEL, Didier CADAUX, Esther CHUREAU, Arnaud CURVELIER, Gilbert FAUCHER, Pierre HERRGOTT, René JEANJEAN, Irène LEBEAU, Madeleine MACQ, Richard SARRAU, Serge VÉDRINES

Étaient représentés : Jean-Michel DAUMAS représenté par Serge VÉDRINES, Daniel GIOVANNACCI

représenté par Pierre HERRGOTT

<u>Secrétaire de séance</u> : Gilbert FAUCHER <u>Date de convocation</u> : 27 septembre 2023

Délégués du comité syndical		
En exercice : 23	Présents : 12	Pouvoirs : 2
Résultat du vote		
Pour: 14	Contre: 0	Abstention: 0

Considérant que le Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont risque de ne pas toujours avoir la trésorerie nécessaire pour payer les salaires et les factures ;

Considérant que la ligne de trésorerie d'un montant de 100 000 € contractée auprès de Crédit Agricole, conclue par délibération DE\_2022\_012 en date du 29 septembre 2022, arrive à échéance le 30 septembre 2023 ;

Considérant la proposition du Président de renouveler la ligne de trésorerie et de la maintenir à 100 000 euros ;

Considérant la proposition du Crédit Agricole :

- Montant : cent mille euros ;
- Durée: 1 an maximum;
- Taux d'intérêt : taux variable indexé sur l'EURIBOR 3 mois instantané flooré + marge de 0,80 %, soit 4,67 % au jour de la proposition. En cas d'index négatif, il sera réputé égal à zéro.
- Tirage minimum de 15 000 € par crédit d'office ; remboursement par débit d'office ;
- · Paiement des intérêts : mensuel
- Frais de dossier : 300 €

À l'unanimité, le comité syndical, après avoir délibéré,

**Prend** l'engagement d'utiliser ce concours pour faciliter l'exécution budgétaire et d'affecter les ressources procurées par ce concours en trésorerie (hors budget),

Confère, en tant que besoin, toutes les délégations utiles au Président pour la mise en place et la réalisation de ce concours, la signature du contrat à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions qui y seront insérées.

Ainsi fait et délibéré à Mostuéjouls, les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

Le Président, Serge VÉDRINES

Le Secrétaire de séance, Gilbert FAUCHER

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le <u>05/40/2023</u> et publié ou notifié le <u>09/40/2023</u>

### Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.